



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 4 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel de la secrétaire.

Excusés: Mesdames Thérèse Andrey, Irène Stuby
 Madame Véronique Bossy (arrivée tardive excusée)
 Messieurs Patrick Favre, Christophe Stauffer, Claude-Alain Stuby

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 19h33 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux ainsi qu'aux représentants de la presse et à Madame Mireille Bucher qui accompagne l'une de ses classes. Il lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit:

1. *Communications du président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009.*
3. *Préavis 12/09 Participation communale dans une société de production de biogaz.*
4. *Préavis 16/09 Pose de l'éclairage du terrain de sport du centre scolaire.*
5. *Préavis 17/09 Budget 2010.*
6. *Préavis 18/09 Soutien au journal «Le Courrier».*
7. *Communications de la Municipalité*
8. *Divers et propositions individuelles*

1 Communications du président, courrier

Aucune communication, ni courrier.

2 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009 ne suscite ni remarques ni commentaires. Il est donc soumis au vote tel quel.

Le procès-verbal du conseil du 24 septembre 2009 est accepté sans modification à l'unanimité moins quatre abstentions.

3 Préavis municipal 12/09 concernant la participation communale dans une société de production de biogaz

M. Nicolas Daepfen, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport qui relève que la participation communale à un projet de production d'énergie neutre serait un signal fort en faveur de l'écologie, que la production de biogaz permet de valoriser des déchets agricoles régionaux et de diminuer les nuisances olfactives dues au lisier de porc et, en fin de compte, de récupérer de la chaleur pour chauffer le collège. C'est pourquoi la commission recommande aux membres du conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Etapas du projet

Le préavis municipal n'entre pas dans tous les détails du projet, qui sera mis en œuvre en plusieurs étapes. Le capital de la société d'une part, prévoit l'installation devisée à un peu plus de deux millions de francs qui comprend une conduite (lisier et petit-lait) reliant la porcherie à l'installation de biogaz. La commune prendrait en charge 10% de ce capital. La conduite de chaleur à distance, d'autre part, serait propriété de la commune. Ceci pour économiser sur le prix d'achat du kilowattheure.

Alternatives pour chauffer le collège

Après examen, la Municipalité a renoncé à l'idée d'une **pompe à chaleur** pour des raisons de rendement économique et écologique. S'agissant d'un **chauffage à bois**, c'est l'approvisionnement qui pose problème. Le **mazout** quand à lui s'avère hors de prix avec un devis de 160 000 francs. Le gaz étant à proximité, autant en profiter. Avec une **isolation optimisée**, il se pourrait en outre que l'on puisse se contenter d'une chaudière plus petite et donc plus économique pour un rendement supérieur.

Amortissement à long terme

L'amortissement doit se faire sur 30 ans selon les règles comptables.

Dans le cadre du développement de la commune, des critères minergie, voire minergie+ seront imposés aux nouveaux propriétaires. La commune souhaite montrer l'exemple en la matière. Dans une région agricole comme celle dans laquelle se situe la commune, il est par ailleurs important de valoriser l'apport de l'agriculture.

Le transport de chaleur ne peut pas se faire sur une grande distance. L'électricité produite par l'installation du biogaz est renvoyée dans le réseau. Le moteur produisant cette énergie doit être refroidi, d'où la possibilité de récupérer de la chaleur. L'électricité rapporte du capital à la société et la chaleur est utilisée par un bâtiment public.

Nuisances

Nuisances sonores: le moteur est dans un local fermé qui peut être équipé d'une isolation phonique complémentaire. Le trafic routier (tracteurs) nécessaire à l'exploitation de l'installation se résume à quatre mouvements supplémentaires.

Nuisances olfactives: l'installation permettra de diminuer celles-ci.

Nuisances visuelles: la bulle du digesteur est enterrée et ne dépassera que de 1,5 mètre.

Aménagement du territoire

Une conduite de chauffage à distance, n'est pas compatible avec une zone agricole, mais relèverait d'une zone industrielle. La production d'électricité en revanche ne serait pas incompatible. De plus, la Confédération encourage les installations de biomasses en zone agricole.

L'objet ne suscitant aucune autre discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 12/09 – concernant la participation communale dans une société de production de biogaz est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

4 Préavis 16/09 – concernant un crédit pour l'installation d'un éclairage sur le terrain de sport du centre scolaire

M. Etienne Chamot, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport qui indique que le terrain est de plus en plus sollicité, qu'un éclairage supplémentaire répondrait aux besoins croissants d'une telle infrastructure. La consommation d'électricité sera à la charge des utilisateurs et un apport financier tiers (subvention) de plus de 12 000 francs pourrait contribuer au financement. La commission recommande donc aux membres du conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Aspect sécuritaire et droit des assurances

Trois mâts satisfont aux exigences sécuritaires. Les nouveaux projecteurs diffusent très bien la lumière. Des aménagements ont déjà été faits pour augmenter les distances de sécurité. Les matchs officiels ne peuvent avoir lieu sur ce terrain qui sera réservé aux rencontres amicales et aux entraînements. Plusieurs autorités tierces se sont prononcées favorablement.

L'objet ne suscitant aucune autre discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 16/09 – concernant un crédit pour l'installation d'un éclairage sur le terrain de sport du centre scolaire est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

5 Préavis 17/09 – concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2010

M. Daniel Hilfiker, chargé de rapporter pour le compte de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission relève les points suivants:

- Le budget est réaliste: il tient compte des besoins et de la ligne de conduite de la commune;

- Les charges sociales sont en hausse constante et méritent d'être prises en compte lors de la prise de décision sur les préavis;

En conclusion, la commission recommande aux membres du conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Un point du budget avait été sous-estimé dans le budget précédent et a dû être réajusté en fonction du résultat des comptes 2008 (point 431, traitements des employés communaux).

L'objet ne suscitant aucune autre discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 17/09 – sur le budget de la caisse communale pour l'année 2010 est accepté à l'unanimité.**

6 Préavis 18/09 – concernant un crédit pour un soutien au journal «Le Courier»

M. Ernest Regard, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. Après un long débat au cours duquel les intérêts privés d'une société ont été confrontés à l'impact régional du Courier, la commission propose aux membres du conseil communal d'accepter de soutenir le journal pour l'année 2010 seulement et de supprimer/modifier le point 2 du préavis.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Problématique d'une aide publique pour une société privée, concurrence déloyale

Risque de créer un précédent. Bien que nouvellement géré séparément de l'imprimerie Campiche, le journal «Le Courier» reste une société privée. Or, le journal a toujours vécu sur le financement de l'imprimerie. La séparation des comptes permet d'avoir un droit de regard et une garantie de transparence, mais n'en assure pas la pérennité. La politique de l'imprimerie Campiche ne fait pas l'objet du débat d'aujourd'hui.

Le soutien ne va pas de pair avec une censure du contenu. La commune s'engagerait à faire paraître des annonces officielles via le journal qui, lui-même, accorderait une priorité à ce type de contenus. Il n'y a pas de convention signée à ce jour.

Autres communes

Le débat sur le plan de sauvetage du journal permet de positionner Palézieux par rapport aux autres communes. Certaines financent via le budget, d'autres passent par le législatif. Le refus d'une grande commune pourrait faire périr l'ensemble du projet.

Porte-voix des sociétés et des autorités régionales

Certaines communes envisagent de rendre obligatoire la publication d'annonces aux sociétés et autorités locales. Si le journal disparaît, aucun journal ne relaiera les nouvelles locales. Le bien livré par le journal est de nature un peu différente d'autres sociétés (garderie, épicerie). Les autres journaux de la région sont la propriété de groupes de presse, ce qui leur donne un autre statut.

Avenir du journal

A l'heure actuelle, la survie du journal dépend de l'adhésion des communes du district élargi. Le journal a une année pour prouver qu'il a un avenir. Si le préavis est accepté, le journal deviendra un tout ménage, ce qui permet d'économiser des frais sur la distribution postale et d'augmenter le tirage (attire supplémentaire pour les publicitaires).

Etant donné que la commission a proposé un amendement, **M. Jean-Luc Schwaar** soumet l'amendement au vote qui porte sur la suppression du chiffre 2.

Le vote à bulletin secret a été proposé, mais la proposition n'est pas soutenue par la majorité.

L'amendement de la commission est refusé par la majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Le préavis est donc soumis au vote tel que présenté par la Municipalité.

- **Le préavis municipal n° 18/09 – concernant un crédit pour un soutien au journal «Le Courrier» est refusé par 13 voix contre, 11 avis favorables et trois abstentions.**

7 Communications de la Municipalité

M. Christian Bays, syndic, présente les événements clé de l'année:

- arrivée de nouveaux municipaux et engagement d'une secrétaire communale
- dossiers importants: musée, Palézieux Plus, centre de détention, fusion

En matière de **finances**, la Municipalité poursuivra une conduite rigoureuse des dépenses. Elle renonce à augmenter les impôts pour ne pas freiner d'autres dossiers. La **fusion** est en marche. Elle risque toutefois de ne porter que sur dix des onze communes initialement parties prenantes (Maracon envisage d'autres formes de rapprochement). M. Bays décrit les prochaines étapes.

Chaque municipal expose le bilan des dicastères dont il a la charge.

9 Divers et propositions individuelles

Le président laisse temporairement la conduite de la séance au vice-président, afin de participer aux débats.

Sécurisation du trafic piétonnier à Palézieux-Village

Depuis plusieurs années, la situation reste inchangée. Seul le déneigement s'est amélioré. D'autres points laissent toujours à désirer:

- L'accès à la gare de Palézieux-Village reste très dangereux et malaisé en raison de la mauvaise qualité du revêtement. La création d'un trottoir s'avère nécessaire.
- L'accès à la laiterie, seul commerce du village doit également être revu.
- Une mesure s'impose pour modérer la vitesse du trafic sur la route d'accès au collège

Ces thèmes ont fait l'objet d'une réunion spéciale au sein de la municipalité. Des préavis relatifs à des projets concrets seront présentés au conseil au tout début 2010.

Le président reprend la conduite de la séance.

Revitalisation de la Biorne

Les décisions devraient être prises en 2010, mais ce projet ne devrait pas se concrétiser avant 2013. Des intérêts politiques et des complications administratives le ralentissent.

Enseignes lumineuses pour les fêtes à Palézieux

Palézieux ne se montre pas sous un jour très lumineux durant la période des fêtes. La municipalité considère que ce n'est pas une priorité, mais est prête à considérer l'installation d'enseignes lumineuses pour l'année prochaine si la population le souhaite.

Aménagements routiers

Certains aménagements ne peuvent pas se faire dans les délais initialement prévus. Ils ne sont pas oubliés pour autant. Les places de stationnement devant le kiosque de la gare risquent de causer des accidents.

Remerciements à la municipalité

Les membres du conseil communal applaudissent la Municipalité en guise de remerciement pour le travail fourni.

Commerces

Un groupe de travail examine la possibilité de mettre en place une sorte de marché du terroir. Plusieurs sites seront pris en compte. Un bancomat sera prochainement mis en service à Palézieux-Gare.

La séance est close à 21h56

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana